



Bernadette Groison
Secrétaire Générale
BG/NO/17.18/039

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Les Lilas le 12 décembre 2017

Objet : devenir de la Caisse des dépôts et Consignations

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de nos plus vives inquiétudes à propos du devenir de la Caisse des dépôts et Consignations.

Jusqu'ici, la Caisse des dépôts et Consignations relève de la Fonction publique à titre principal (votes comptant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique). Etablissement Public spécial *sui generis* dotée majoritairement de fonctionnaires, elle est autorisée à recruter des salariés, personnels de droit privé sous convention collective, mais de manière très «encadrée» par la loi.

Ce statut public permet à la Caisse des dépôts et Consignations de maintenir et développer ses missions d'intérêt général confiée sous le sceau de la Foi Publique (gestion du livret A, dépôts des notaires, Consignations..) ou des mandats comme la gestion des grandes caisses de retraites publiques, CNRACL, IRCANTEC et les 49 fonds de moindre volumétrie mais tout aussi importants.

La Caisse des dépôts et Consignations dispose jusqu'à présent d'un Comité Technique National et de Comités Techniques locaux, à l'instar des pratiques de la Fonction Publique, secteur dont elle relève. Ceci a été confirmé en 2010. C'est bien la voie des accords de Bercy et non de ceux de la loi de 2008, qui a été prise pour servir de structure faitière à la Caisse des dépôts et Consignations.

Bien évidemment son statut «spécial» a permis au directeur général de l'époque et des pouvoirs publics d'aménager des Instituts Représentatifs des Personnels répondant aux trois statuts qui composent les personnels de la Caisse des dépôts et Consignations : fonctionnaires de l'Etat et de la Caisse des dépôts, salariés de droit privé et personnels statutaires de la Caisse des mines.

Dans le respect des droits individuels de chacun, les CAP fonctionnaires et statutaires et les délégués des personnels pour les salariés ont été maintenues, et sur le plan collectif tous les personnels votent au Comité Technique et y sont représentés.

Il est clair, que l'annonce de la mise en place d'un Comité Social Economique (CSE) au lieu et place d'un Comité Technique pour l'Etablissement Public, constituerait une rupture totale du lien public dont la Caisse des dépôts et Consignations relève.

L'amendement du député Maillard a sans aucun doute été rédigé dans la hâte pour qu'il puisse dans le même amendement affirmer que la Caisse des dépôts et Consignations ne peut pas relever du CSE et un peu plus loin doter la CDC d'un CSE au lieu d'un CT.

.../...

Nous considérons, Monsieur le Ministre, que la Caisse des dépôts et Consignations doit être maintenue au sein de la Fonction Publique. En aucun cas les ordonnances de la Loi travail ne peuvent s'appliquer à la Caisse des dépôts et Consignations.

La structure sociale commune à toutes et tous les salariés de la Caisse est bien celle des Comités Techniques national et locaux. La représentativité sur l'Etablissement Public relève de l'élection au Comité Technique.

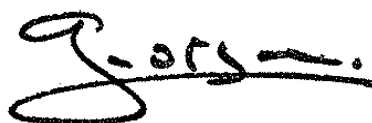
Concernant les personnels de droit privé de la Caisse des dépôts et Consignations en lieu et place de délégués du personnel, ils bénéficieront de «délégués de proximité» et de délégués syndicaux en fonction de l'audience qu'ils auront réalisés lors de l'élection au Comité Technique. Et le terme «comité social économique de la Caisse des dépôts» doit être remplacé par celui de «Comité Technique».

Nous comptons, Monsieur le Ministre, sur votre bienveillance pour que le statut public de la Caisse des dépôts et Consignations ne soit pas remis en cause et pour que le comité technique, en conformité avec les nouvelles ordonnances, assure la représentativité des salariés de droit privé.

Restant à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Groison', with a long horizontal flourish extending to the right.